

République du Sénégal



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES

GES-PÉTROGAZ

Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de renforcement des Capacités Institutionnelles

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Nom du Pays : **République du Sénégal**

Nom du Projet : **Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles**

Intitulé de la mission : **Recrutement d'une société chargée d'élaborer une stratégie de communication**

N° de Crédit : **IDA 6053- SN du 22 septembre 2017**

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : **Référence n°1**

Le Sénégal a reçu des Fonds de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités du Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **recrutement d'une société chargée d'élaborer une stratégie de communication.**

L'objectif principal de la présente consultation est d'appuyer le gouvernement du Sénégal dans l'élaboration d'une stratégie et d'une campagne de communication et de mobilisation, afin de s'engager efficacement et durablement avec les principaux acteurs sur les questions relatives aux projets de développement pétrolier et gazier.

La présente consultation a pour but de :

- Appuyer le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication globale pour les développements pétroliers et gaziers, en particulier pour le développement des projets SNE et GTA ;
- Appuyer le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne d'information et de mobilisation des parties prenantes, en vue d'informer et d'engager les citoyens et la société civile sur les questions liées aux développements du pétrole et du gaz ;
- Développer une coordination et une collaboration solides et efficaces entre les actions de communication du gouvernement, des différentes administrations et des autres acteurs impliqués dans le secteur du pétrole et du gaz ;
- Renforcer le consensus autour des politiques et des projets spécifiques pour assurer l'efficacité et la durabilité de leur mise en œuvre ;
- Créer un environnement propice à la participation du secteur privé aux projets de développement pétrolier et gazier, à travers l'information et l'engagement de la société civile sur les coûts et les avantages de la participation du secteur privé à la gestion du secteur pétrolier et gazier et ;
- Assurer la formation et le renforcement des capacités sur la communication et l'engagement des parties prenantes, en faveur des organismes publics sénégalais concernés.

Les candidats intéressés devront, s'ils sont retenus sur la liste restreinte, en établissant leurs propositions techniques respectives, fournir les détails de leur organisation dans la méthodologie de travail en vue de réaliser les prestations avec la meilleure qualité et dans les délais fixés. Les rapports à délivrer seront produits d'abord en version provisoire sous une forme acceptable pour le Client, à savoir les Structures responsables du projet au niveau du Sénégal, puis en version finale tenant compte des commentaires du Client. Le fait de fournir des commentaires ou d'accepter les rapports ne dispense pas la firme de consultants d'une éventuelle insuffisance dans la qualité des prestations fournies, ou dans la qualité des rapports provisoires et des rapports en version finale, ou encore dans les avis donnés par elle.

Les prestations devront être réalisées au bout d'une période de 12 mois.

Le Ministère du Pétrole et des Energies invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles, à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes: (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans son domaine de spécialisation choisi, (ii) l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires à la présente (dotée d'un plus grand poids), et (iii) le personnel permanent du cabinet dans le cadre de sa gestion normale.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont notamment ceux qui reflètent les qualifications et expérience requises de la part des firmes dans les domaines qui font l'objet de la présente demande de manifestations d'intérêts; ils sont détaillés ci-après. Il est requis les services d'un cabinet de consultant ayant une bonne expérience et une haute expertise prouvée, connue et reconnue dans l'élaboration d'une stratégie de communication. Les firmes intéressées devront avoir :

- Une expertise et une expérience avérées dans le domaine de la communication notamment : l'élaboration de stratégies, les relations avec les médias et l'engagement, les stratégies et tactiques de médias sociaux, la publicité, les relations publiques, le développement de l'image de marque, les campagnes

politiques, les campagnes numériques, le marketing social, et les activités connexes;

- Une expertise reconnue dans la conception et la mise en œuvre des campagnes de plaidoyer sur les questions d'intérêt public au niveau international ;
- Une expérience avérée dans le domaine de l'information et de la communication, et une connaissance des questions de développement ;
- Une expérience avérée dans l'élaboration des stratégies de communication et des campagnes de mobilisation citoyenne dans le secteur pétrolier et gazier, dans les pays producteurs de pétrole et de gaz dans le monde et en particulier en Afrique ;
- Une expérience solide dans le partenariat avec les agences gouvernementales et les ministères, le personnel technique de haut niveau, la société civile, le secteur privé, les médias et les bailleurs de fonds.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », daté du 1er juillet 2016, sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : GES-PETROGAZ domicilié au Ministère du Pétrole et des Energies aux Allées Papa Gueye Fall - Immeuble Fatou Nourou Diop - 6ème étage. BP 4021, Dakar du lundi au vendredi de 9 à 13H 30mn et de 14H30mn à 17 heures. Les candidats peuvent consulter les termes de référence dans le site web du Ministère du Pétrole et des Energies à l'adresse suivante : www.energie.gouv.sn

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **vendredi 08 juin 2018 à 10h30mn précises, heure locale avec la mention : « Recrutement d'une société chargée d'élaborer une stratégie de communication »**

Bureau : Secrétariat GES-PETROGAZ

Adresse : Allées Papa Gueye Fall- Immeuble Fatou Nourou Diop - 6ème étage

BP: 4021, Dakar

Tél. : + 221 77 493 27 19 - E-mail : contactgespetrogaz@mpe.sn

Le Coordonnateur